



## Règlements de conduite

*Chapitre H.O.G. St-Jérôme*

Dans le but de fournir aux membres du chapitre St-Jérôme les informations requises afin de rouler de façon sécuritaire en formation de groupe, voici un document présentant les directives de sécurité.

Notez bien que ces directives n'ont pas pour but de réduire votre liberté, mais pour permettre à tous de participer aux randonnées et de revenir à la maison en toute sécurité. Ces directives ne peuvent traiter de toutes les circonstances, mais elles sont élaborées pour en prévenir un plus grand nombre. Chaque membre devrait prendre connaissance de celles-ci et les mettre en application en tout temps.

Bien que ces directives avancent que le Capitaine de route de tête soit le responsable lors d'une randonnée, les autres officiers de votre chapitre sont à la charge de ce dernier et des événements qui sont organisés. Cette responsabilité comprend la sécurité et l'organisation des randonnées.

Plusieurs points seront intentionnellement répétés dans ce document afin de marquer l'importance que nous voulons mettre sur ces pratiques sécuritaires.

**Veillez-vous rappeler qu'en tout temps, vous avez la responsabilité d'assurer votre sécurité et devez toujours rouler en respectant votre capacité et celle de votre moto.**

# **RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES OFFICIERS LORS D'UNE RANDONNÉE**

## ***LES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF :***

Les membres de votre exécutif ont tous la responsabilité de maintenir l'ordre et la discipline. Lorsqu'un officier H.O.G. s'adresse à vous, vous devez être attentif aux consignes qui vous sont présentées. Elles ont pour objectif de favoriser le bon déroulement des randonnées et des activités.

## ***CAPITAINES DE ROUTE :***

Tous les capitaines de routes présents lors d'une randonnée devront transmettre les consignes de sécurité routières et de conduite en formation avant le départ et faire connaître les signaux de la main. Ils devront aussi connaître l'itinéraire complet, au cas où le groupe se séparerait.

## ***CAPITAINE DE ROUTE DE TÊTE :***

Le capitaine de route de tête qui sera désigné avant le départ d'une randonnée pour guider le groupe à destination devra respecter les limites de vitesse, faire les changements de voies dans les règles, s'assurer que les motocyclistes derrière lui se comportent bien, prévoir les arrêts pour l'essence et les repos au moment opportun. Le capitaine de tête a la responsabilité de choisir un substitut et d'aviser ses capitaines de routes de l'itinéraire et des points d'arrêts dans la semaine qui précède la randonnée. Il aura aussi la tâche du briefing si l'officier de sécurité est absent pour un survol des signaux de la main.

### ***CAPITAINE DE ROUTE DU CENTRE :***

Les capitaines de route de centre seront utilisés lorsque le groupe se séparera à une intersection (lumière rouge) pour rejoindre les autres. Ils ont aussi la responsabilité de conduire le groupe à destination advenant que le groupe soit séparé d'une trop grande distance. Ils auront la tâche de séparer le groupe pour faciliter les changements de voies, les dépassements, les entrées et sorties d'autoroute. Ils devront, dans la mesure du possible, permettre aux automobilistes de faire une entrée d'Autoroute en toute sécurité pour le groupe et la circulation. Toute intervention urgente faite par les capitaines de route devrait être exécutée avec les feux de détresse (hazards) allumés, pour une meilleure visibilité.

### ***CAPITAINE DE ROUTE DE QUEUE (BALAYEUR) :***

Le balayeur sera désigné avant le départ d'une randonnée, il roulera à l'arrière du groupe pour assister le capitaine de tête lors des changements de voies sur une route de plus de deux voies. Il sera la seule personne autorisée à faire une retenue de circulation lors de la sortie d'un stationnement. Il aura la responsabilité d'assister un membre en panne ou accidenté.

### ***OFFICIER DE SÉCURITÉ :***

L'officier de sécurité aura la tâche d'assister les capitaines de route. Il devra veiller au bon déroulement des randonnées et faire respecter les consignes de sécurité. Il devra établir les formations de groupe selon le nombre de participants. Il devra s'assurer que chaque membre roule avec une moto en bon état. Il pourra, au besoin, aviser un membre de ses attitudes de conduite et disciplinaire, s'il juge ces comportements nuisibles pour la sécurité. Il roulera à l'arrière du groupe avec le balayeur et pourra le seconder lors d'une panne ou d'un accident. Il sera aussi responsable du briefing avant le départ.

# **RESPONSABILITÉS DE TOUS LES MEMBRES LORS** **D'UNE RANDONNÉE**

## ***AVANT LE DÉPART :***

- Le lieu de rassemblement et l'heure de départ sera annoncé aux membres soit par courriel, ou sur notre page Facebook HOG St-Jérôme privé.
- Tous les membres doivent s'assurer de maintenir leur moto et toutes ses pièces d'équipements en bon état de marche.
- Prévoyez d'arriver aux moins 15 minutes avant l'heure de départ fixée. Assurez-vous d'avoir fait le plein d'essence et d'aller à la toilette.
- Suivez en tout temps les instructions et directives des capitaines de route et de l'officier de sécurité.
- Ne participez pas à une randonnée sous l'influence de l'alcool ou de drogue.
- Un briefing à l'attention des participants sera tenu avant le départ pour mentionner l'horaire des arrêts pour les repos, repas et essence.

## ***BRIEFING :***

Il est très important d'être attentif aux consignes des capitaines de route et de l'officier de sécurité. Ils vous transmettront les informations sur le déroulement de la journée, des routes empruntées, des lieux de repos et de repas ainsi qu'un survol des signaux de la main et des consignes de sécurité.

## ***PENDANT LA RANDONNÉE :***

- Veuillez-vous rappeler qu'en tout temps, le code de sécurité routière doit être respecté.
- Lors d'une randonnée, un « non-membre » devra avoir été invité par un membre en règle du chapitre, ce dernier devra lui faire part des règlements à suivre et il se portera responsable du comportement de son invité. De plus, le membre devra aviser un officier du chapitre de la présence d'un invité et faire signer le formulaire de décharge de responsabilité. Lorsqu'un membre a un invité, il serait préférable que celui-ci accompagne et guide son invité pour qu'il puisse bien apprécier sa journée.
- Les nouveaux membres, les invités et les membres avec peu d'expérience seront placés à l'avant de la formation, juste derrière le capitaine de tête, pour faciliter le bon déroulement de la randonnée. N'en soyez pas gênés ou offusqués, souvenez-vous que vous avez la responsabilité de rouler en toute sécurité et que cette position dans la formation est la plus sécuritaire pour tous.
- Les motos avec side-car, remorque ou trois-roues seront placées à l'arrière de la formation, juste devant le balayeur et l'officier de sécurité pour la même raison et ils devront respecter un intervalle entre la moto qui la précède de 3 à 4 secondes dû au besoin d'une plus grande distance de freinage.
- Les motocyclistes devront conserver une vitesse constante et éviter les accélérations et décélérations brusques ainsi que les louvoiements. Par le fait même, il est fortement déconseillé d'utiliser le régulateur de vitesse lors d'une randonnée en groupe, dû aux changements fréquents de vitesse et pour éviter l'effet élastique.
- Lorsque le groupe roule sur l'autoroute;  
Conservez une distance d'environ 2 secondes entre vous et la moto qui vous précède et restez directement derrière cette dernière à moins que vous ayez à éviter un obstacle. Lorsque la moto devant vous quitte le groupe, avancez pour prendre sa place tout en vous

assurant que le motocycliste que vous devez dépasser connaît bien votre intention de déplacement. Il ne faut jamais changer de position (portion gauche ou droite de la voie) pour combler un espace libre lorsqu'on roule en formation de type « damier ».

- Sur une autoroute, à l'approche d'une bretelle d'accès, si vous voyez qu'un véhicule s'engage sur la voie de droite, laissez-lui l'espace nécessaire pour qu'il entre dans la formation. Il en sortira dès que possible et vous pourrez combler l'écart et reprendre la formation initiale. **SVP, la courtoisie est de mise.**

- Respectez les feux de signalisation et les arrêts obligatoires même si le groupe se divise. Lors d'une séparation du groupe, le capitaine de tête du premier groupe devra ralentir sa vitesse pour donner la chance au deuxième groupe de le rejoindre.

Si un changement de direction a lieu avant que le deuxième groupe ait rejoint le premier groupe, le dernier motocycliste du premier groupe devra se ranger sur le côté de la route, en toute sécurité, feux de détresse (hazards) allumés, afin de signaler au deuxième groupe le changement de direction.

Les motocyclistes du deuxième groupe, lors du départ du feu de signalisation, devront céder le passage au capitaine de route de centre pour qu'il prenne la tête de la formation. Soyez toujours responsable, attentif et vigilant afin de profiter pleinement de la randonnée.



## ***FORMATION DE GROUPE ET POSITION INDIVIDUELLE***

### **En damier**

La formation habituelle sur une route à une seule voie est la formation « en damier ». L'intervalle entre chaque moto sera de 2 secondes, sauf pour les motos avec side-car, remorque et trois-roues, pour qui un intervalle de 3 à 4 secondes sera nécessaire. Le capitaine de route de tête roulera habituellement dans la portion gauche de la voie et le balayeur roulera à la fin de la formation lui aussi dans la portion de gauche de la voie pour bien voir les signalements du capitaine de tête.

Chaque membre doit conserver sa position dans la formation jusqu'à

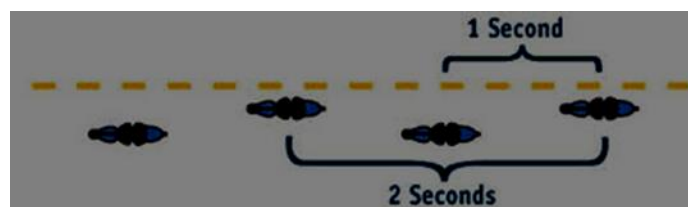
l'arrivée à destination. Ceci permet à chaque pilote de se familiariser avec le style et les habitudes de conduite de ceux qui l'accompagne, particulièrement pour les pilotes avec moins d'expérience en groupe. Le capitaine e tête tentera d'établir et de maintenir une vitesse constante et adaptée aux conditions environnantes et à la vitesse permise, aux types de motos qui composent le groupe et à l'expérience des pilotes présents. Le capitaine de tête devra évaluer avant le départ le degré d'Expérience des participants et la condition des motos constituant le groupe en portant une attention particulière aux nouveaux membres, aux nouveaux pilotes et aux invités participants à la randonnée. Il devra vérifier régulièrement dans ses rétroviseurs pour s'assurer d'une bonne formation et rectifier sa vitesse au besoin.

### **À la file indienne :**

Dans certaines situations, le capitaine de tête indiquera d'un signe de la main (bras gauche élevé au-dessus de la tête et index pointé vers le ciel), que le groupe doit former une file indienne. Les pilotes doivent alors respecter la règle des deux secondes pour l'intervalle entre chacun et se placer en une seule ligne sécuritaire. Tous les pilotes feront un effort pour maintenir la même vitesse dans le but de minimiser les inconvénients créés par des vitesses irrégulières à l'arrière de la formation (l'effet élastique)

## ***DISTANCE SÉCURITAIRE ENTRE CHAQUE MOTO***

Lorsqu'on fait partie d'une formation, la distance sécuritaire est définie comme la règle des deux secondes, c'est-à-dire qu'il y a un maximum de deux secondes entre la moto directement devant vous et celle directement derrière.



Cependant, les motocyclistes doivent réaliser que si les distances sont trop grandes entre les motos, des automobilistes seront tentés de s'insérer entre les motos, briser la formation et créer des situations dangereuses et hors de notre contrôle. C'est aussi problématique pour le capitaine de tête car il perd de vue la fin de la formation. La règle des deux secondes doit être appliquée lorsque les conditions le permettent, bien sûr. Si la formation doit prendre la file indienne, la règle de deux secondes s'applique aussi. La distance sécuritaire doit être déterminée en fonction de la vitesse et des conditions de la route. Plus la vitesse sera élevée, plus la distance sera grande sans toutefois permettre un trop grand écart permettant à un véhicule de s'insérer. La distance entre les motos devrait être la même pour tout le groupe en formation.

**NOTE :** Il est important de garder à l'esprit qu'une distance de deux secondes est un besoin minimum requis pour pouvoir réagir en cas d'une situation d'urgence sans freiner brusquement, si possible. La règle des deux secondes entre les motos qui roulent en formation à damier est une politique en accord avec la plupart des ministères qui réglementent la sécurité et la circulation. Dans la formation, chaque moto est virtuellement dans sa propre voie et se place à une distance de deux secondes de la moto qui la précède dans la même voie. Cette technique exige que tous les pilotes anticipent constamment une situation d'urgence.

Chaque pilote doit rouler sur la portion gauche ou droite de la voie, ceci permet d'éviter de rouler au centre de la voie où l'on trouve souvent des tâches d'huiles. En conservant la formation à damier, la distance sécuritaire peut être observée et le champ de vision des pilotes n'est pas bloqué.

### ***ROULER DANS LA CIRCULATION***

Sur une voie rapide (2 voies de circulation dans chaque direction), le groupe roulera normalement sur la voie de droite (voie no.1) permettant ainsi aux véhicules plus rapides de passer par la gauche. Le groupe pourra, par le fait même, dépasser des véhicules plus lents en empruntant momentanément la voie de dépassement (voie no.2).

Sur une autoroute de trois voies et plus (3 voies et plus dans chaque direction), la formation roulera normalement sur la voie no.2 en laissant la voie de droite libre pour permettre aux véhicules d'accéder ou de quitter l'autoroute, les voies de gauche (voies no.3 et 4) étant laissées pour les véhicules plus rapides et les dépassements.

**NOTE :** Les voies sont numérotées de droite à gauche. On appelle les voies de gauche « voies rapides ou voies de dépassement », ces dernières portent les numéros 3 et 4.

### ***CHANGEMENT DE VOIE ET DÉPASSEMENT***

Sur une route à plusieurs voies, la formation à damier est normalement appliquée. Lors d'un dépassement ou d'un changement de voie, le capitaine de tête signale avec son clignotant et un signe de la main son intention de changer de voie tout en conservant sa position. Tous les membres doivent maintenir leurs positions et transmettre, par leur clignotant, le signal annonçant la manœuvre à effectuer jusqu'au balayeur. Le balayeur changera de voie dès qu'il est possible de le faire en toute sécurité. Il bloquera le trafic, indiquant par le fait même que la voie est libre au capitaine de tête, ce qui laissera l'accès libre au groupe pour changer de voie.



Le capitaine de tête constatera que la voie est libre et pourra engager le changement de voie en le signalant de la main. Les pilotes derrière lui pourront enfin changer de voie tout en gardant leur position un derrière l'autre.

**NOTE : À l'exception du balayeur, personne ne doit changer de voie avant le capitaine de tête. N'oubliez jamais de vérifier vos angles morts avant d'amorcer un changement de voie.**

Il sera parfois impossible, dû à une circulation trop dense, que tout le groupe effectue la manœuvre de changement de voie comme indiqué ci-dessus.

Lors de cette situation, le capitaine de tête indiquera son intention de changer de voie avec le clignotant et indiquera au groupe [le signe de la main pour la file indienne accompagné d'un mouvement de l'arrière vers l'avant](#). Cela signifie qu'un changement de voie en groupe est impossible, le capitaine de tête changera de voie au moment sécuritaire et tous les membres de la formation signaleront et vérifieront leur angle mort et effectueront tour à tour la manœuvre de l'avant du groupe vers l'arrière de manière sécuritaire. Si la formation est brisée, il sera toujours possible de reprendre la formation à damier plus tard.

**SVP. Apprenez les bonnes pratiques de changements de voies sur les grandes routes. N'oubliez pas que le regard des automobilistes est important envers notre chapitre et que nous portons fièrement nos blousons aux couleurs du chapitre H.O.G. St-Jérôme. Des changements de voies ordonnés et disciplinés en formation un derrière l'autre nous donnent une bien meilleure visibilité envers les autres usagers de la route, faisons-nous remarquer pour les bonnes raisons.**

Sur une route à deux voies (une voie dans chaque direction), le capitaine de route peut signaler une formation en file indienne lors d'un dépassement d'un véhicule lent, d'un véhicule arrêté sur l'accotement de la route, lors de rencontre avec des cyclistes ou encore pour éviter un obstacle. Le capitaine de tête devra conserver une vitesse constante après le dépassement pour permettre aux autres motos de trouver suffisamment d'espace pour dépasser et entrer dans la voie devant le véhicule dépassé.

Si, pour une raison quelconque, la formation est brisée et le groupe séparé, il faut converger vers la formation en damier en reprenant la position initiale de manière sécuritaire. Ne vous sentez pas obligés de briser des records de vitesse pour rattraper le groupe! Le capitaine de tête sera au fait de la situation et ajustera la vitesse en conséquence après avoir dépassé le ou les obstacles.

**NOTE :** Assurez-vous que la voie est libre en regardant dans vos miroirs. Signalez votre intention et faites la vérification de votre angle mort avant d’amorcer une manœuvre de changement de voie ou de dépassement. Toutes informations provenant du capitaine de tête, du pilote devant vous, de vos miroirs ou de ce que vous venez de voir il y a quelques secondes ne peuvent remplacer un dernier regard, votre bon jugement de la situation et le gros bon sens est de mise. Rappelez-vous que vous et vous seul avez la responsabilité totale de votre sécurité.

### ***ESSENCE, REPAS, REPOS ET POSTE DE PÉAGE :***

Lorsqu’une randonnée doit durer plusieurs heures, on doit planifier et discuter avant le départ des arrêts pour mettre de l’essence, des périodes de repos et de repas. Autant que possible, nous nous en tiendrons au plan établi au départ.

Il est possible que le plan initial soit modifié à cause de conditions climatiques, de la densité de la circulation, urgence d’un membre (toilette, malaise, etc.) et d’autres facteurs comme la disponibilité des postes d’essence, la fatigue des pilotes et autres conditions imprévisibles et hors de notre contrôle.

Les arrêts aux postes d’essence devraient être limités à 10 ou 15 minutes selon la taille du groupe et le plan établi auparavant pour la journée. Rappelez-vous que le dernier membre à mettre de l’essence aura le plus long temps d’attente donc le plus court temps de repos. Donc, faites le plein d’essence et dégagez la pompe le plus rapidement possible afin de permettre aux suivants de faire le plein et de se reposer. Profitez-en pour visiter les salles de toilettes afin d’être prêt à reprendre la route.

Si un péage est prévu sur la route, chaque membre devrait prévoir la somme requise pour acquitter les frais rapidement et réduire le temps d’attente. Le capitaine de tête devra se ranger à un endroit sécuritaire, une fois le péage passé, pour attendre les autres membres avant de poursuivre la route.

**NOTE :** En traversant le poste de péage, souvenez-vous que le centre de la chaussée est très souvent glissant.

### ***ARRÊTS D’URGENCE OU NON PLANIFIÉS :***

Un arrêt non prévu pour faire le plein d’essence, un urgent besoin d’aller à la toilette, la fatigue d’un membre, un accident ou une panne peut engendrer de la confusion au sein du groupe. Tout pilote qui éprouve des difficultés mécanique, physique ou autre, se doit d’informer un officier du chapitre aussi rapidement que possible et en toute sécurité afin que l’on puisse en informer le

capitaine de tête qui conduira le groupe à un arrêt sécuritaire. Si un pilote qui éprouve des difficultés doit quitter la formation rapidement, seul le balayeur ou l'officier de sécurité doit s'arrêter avec lui et un de ces derniers avisera le capitaine de tête, si nécessaire. Tout pilote qui constate un problème avec la moto ou l'équipement d'un autre motocycliste doit en aviser ce dernier. Le capitaine de tête fera preuve de bon sens et de jugement pour choisir un endroit pour faire des arrêts non planifiés. Évitez les zones de circulation denses, les endroits avec du sable mou, du verre brisé, des déchets, du gravier fin, du pavage frais et des nids de poule.

## ***ACCIDENT***

Arrivant sur les lieux d'un accident ou si l'accident implique un membre de la formation, le capitaine de tête conduira le groupe à un endroit sécuritaire dès que possible. Il peut être nécessaire de diviser le groupe pour stationner toutes les motos et ne pas créer de risque de danger additionnel. Les officiers du chapitre pourront porter assistance sur les lieux de l'accident de diverses façons ;

- En ralentissant la circulation, identifiant une voie de contournement sécuritaire et en installant des balises.
- En composant le 911 pour aviser les services d'urgence de l'accident, en portant assistance et réconfort aux victimes.
- En maintenant l'ordre et en préservant la scène dans le cas où une enquête policière éventuelle aurait lieu.
- En tentant de tenir la situation sous contrôle jusqu'à l'arrivée des autorités.

### *Avertissement et mise en garde concernant ce document :*

L'information et la documentation sont publiées dans un but d'information générale. Elles ne doivent en aucun cas être considérées comme une réponse à toute situation, mais à titre informatif. Veuillez noter que les directives d'interventions présentées sur le présent document, ont été préparées uniquement dans le but d'assurer la sécurité des membres du chapitre H.O.G. St-Jérôme et dégage totalement le chapitre H.O.G. St-Jérôme et tous les membres de son comité administratif de toute responsabilité.